

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit.	: TIZCA
Code du produit	: CH 096 C1157
Type de formulation	: Suspension concentré (SC)
Matière active	: Fluazinam
Numéro d'autorisation	: 10076P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Fongicide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

CHEMINOVA A/S
P.O. Box 9
DK-7620 Lemvig
Denmark

Distributeur :

CERTIS EUROPE

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1B	H317
Repr. 2	H361
Aquatic Chronic 1	H410

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger: voir la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger.

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
 P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
 P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P391 - Recueillir le produit répandu.
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
 P501 - Éliminer le contenu / récipient comme un déchet dangereux.

Phrases EUH :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fluazinam	(n° CAS) 79622-59-6 (Numéro CE) 616-712-5	38	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Sodium alkyl naphthalene sulphonate formaldéhyde condensé	(n° CAS) 577773-56-9	2	Eye Irrit. 2, H319
Alcools, C13-C15, ethoxylés	(n° CAS) 157627-86-6 (Numéro CE) 500-337-8	1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) -	0,01	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Indications générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Réactions allergiques et irritations.
Les symptômes d'allergie vont des démangeaisons légères, éruptions cutanées aux dermatites douloureuses avec cloques.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique n'existe. Un lavage gastrique et l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après décontamination, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.
Poudre chimique sèche.
Mousse résistant à l'alcool.
Dioxyde de carbone (CO₂).
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les principaux produits de décomposition sont volatiles, malodorants, toxiques, composés irritants et inflammables tels que le fluorure d'hydrogène, du chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, de carbone monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et divers fluoré et chloré composés organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.
Ne pas respirer les fumées.
Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.
Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
- Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
- Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.
Éviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.
Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.
Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit.

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Ne pas exposer les femmes enceintes ou allaitantes.

Assurer l'échange d'air suffisant et des gaz d'échappement dans les salles de travail.

Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

Température de stockage : 5 - 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pesticide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition personnels n'ont pas été établies pour le fluaziname ou tout autre ingrédient de ce produit.

Un 8 limite d'exposition TWA de 0,7 mg / m³ (8h) est recommandée par le fabricant pour le fluazinam. Cependant, une autre exposition personnelle limites définies par les réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

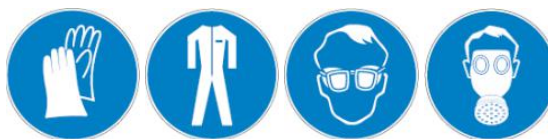
Fluazinam (79622-59-6)	
DNEL, systémique	0,004 mg/kg p.c /jour
PNEC , aquatique	0,53 µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Equipement de protection individuelle :



Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² et avec traitement déperlant est recommandé.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent restées sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair à rouge brun clair.
Odeur	: Pratiquement sans odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,5 – 8,3
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: Non determine (< 0°C)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucun point d'ébullition. La matière sèche.
Point d'éclair	: Au-dessus de 103°C le cas échéant (coupe fermée Pensky-Martens)
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflamabilité (solide, gaz)	: Non disponible, mais non hautement inflammable.
Pression de la vapeur	: Fluazinam : $1,1 \times 10^{-3}$ Pa à 20°C
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité de gaz relative	: 1,28 (20°C)
Solubilité	: Dispersable (eau).
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Fluazinam : Pow = 3620, Log Pow = 3,56 (25°C)
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 1400 - 7000 mPa.s
Propriétés explosives	: il n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Pas de caractéristiques oxydantes.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

TIZCA	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 3,56 mg/l/4h

Fluazinam (79622-59-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	1,68 mg/l/4h

Sodium alkylnaphthalene sulphonate-formaldehyde condensate (577773-56-9)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg

Alcools en C13-C15, éthoxylés (64425-86-1)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

Irritation : Le produit peut causer une irritation modérée à sévère, mais temporaire, pour les yeux et une légère irritation de la peau.

Corrosivité : Non classé

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité à dose répétée : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

SECTION 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

TIZCA	
CL50 Poissons (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	0,16 mg/l (96h)
CE50 Daphnia	0,23 mg/l (48h)
C50Ir Algues vertes (<i>Desmodemus subspicatus</i>)	0,13 mg/l (96h)
C50Er Lenticule d'eau (<i>Lemna gibba</i>)	0,57 mg/l (7 jours)
CL50 <i>Eisenia fetida</i>	>1000 mg/kg sol sec (14 jours)
DL50 Cailles japonaises (<i>Coturnix japonica</i>)	> 2000 mg/kg
DL50 Abeilles mellifères (<i>Apis mellifera</i>)	>100 µg/abeille (48h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Fluazinam (79622-59-6)	
Persistance et dégradabilité	Fluaziname est biodégradable, mais il ne répond pas aux critères pour être facilement biodégradable. Il subit une dégradation dans l'environnement et dans les usines de traitement des eaux usées. Primaires de dégradation des demi-vies pour le fluaziname varient beaucoup selon les circonstances, mais ils sont généralement de quelques mois dans le sol aérobie et de l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fluazinam (79622-59-6)	
BCF poissons	500 - 800 (bluegill sunfish, <i>Lepomis macrochirus</i>).

12.4. Mobilité dans le sol

Fluazinam (79622-59-6)	
Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**TIZCA**

Ce mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Ce mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3082

N° UN (IATA) : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluazinam)

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluazinam), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Classe (IATA) : 9 - Marchandises dangereuses diverses.

Étiquettes de danger (ONU) : 9

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



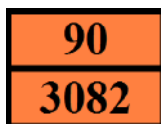
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification (ONU) : M6

Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations
Sources de données : Fiche de données de sécurité de TIZCA de CHEMINOVA du Janvier 2016.

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.